

Si vous souhaitez nous rejoindre ou continuer à soutenir les missions de LI-ZA, remplissez ce bulletin et retournez-le à l'adresse suivante :

Association LIZA
135 Rue de l'Université
75007 Paris

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

ADHESION : 20 Euros

DON :

Ci-joint mon règlement à l'ordre de LI-ZA-ASPA chèque v espèces

Date et signature

oo

LIZA est une Association déclarée - à but non lucratif régie par la loi du 1er Juillet 1901

L'article 6 de la loi du 1er Juillet 1901 permet que les dons manuels puissent être effectués librement au profit de toutes Associations régulièrement déclarées, quel que soit leur objet.

Lorsqu'elles sont reconnues d'intérêt général, elles peuvent émettre un reçu fiscal ouvrant droit pour le donateur à une réduction d'impôt.

Fiscalement, il est admis que les Associations simplement déclarées qui poursuivent un but exclusif d'assistance et de bienfaisance profitent d'une exonération pour les libéralités qu'elles reçoivent.

Reconnue d'intérêt général, nous sommes autorisés à remettre des reçus fiscaux à nos donateurs.

Ils peuvent ainsi bénéficier d'une réduction d'impôt de 66% de leurs dons.